



De gauche à droite :

Georges Lesourd  
Annick Mauriange  
Marie-Bernard Marin  
Sylvie Mercusot  
Pascale Demay  
Yves de Schotten  
Elodie Milliquet  
Angèle Coté

**Vos élus titulaires (élus pour) :**

**Président :** Yves de Schotten (4 ans)  
**Vice-présidente :** Marie-B. Marin (2 ans)  
**Trésorière :** Angèle Coté (2 ans)  
**Secrétaire Gale :** Pascale Demay (6 ans)

**Vos élus suppléants (élus pour) :**

Georges Lesourd (4 ans)  
Annick Mauriange (6 ans)  
Sylvie Mercusot (2 ans)

**Formation restreinte**

Pascale Demay  
Marie-Bernard Marin  
Yves de Schotten

**Commission de Conciliation :**

Angèle Coté  
Georges Lesourd  
Yves de Schotten

**Chambre Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> Instance**

**P<sup>dt</sup> titulaire :** M<sup>e</sup> Patrice Beaujard  
**P<sup>dt</sup> suppléant :** M<sup>e</sup> Rodolphe Feral  
**Membres :** Pascale Demay  
Marie-Bernard Marin  
Sylvie Mercusot  
Annick Mauriange

**Commission « Jeunes installés » :**

Angèle Coté  
Annick Mauriange  
Georges Lesourd

**ISSN :** en cours d'obtention

**Comité rédactionnel :**

- **Directeur de publication :**  
Yves de Schotten
- **Rédaction :**  
Angèle Coté  
Pascale Demay  
Marie-Bernard Marin  
Elodie Milliquet  
Yves de Schotten
- **Mise en page :**  
Elodie Milliquet

Mes chères Consœurs, mes chers Confrères,

En 18 mois de Présidence, j'ai entendu un peu de tout et surtout beaucoup de n'importe quoi au sujet de notre Ordre. J'ai entendu des réactions vives à des interdictions imaginaires, des interrogations critiques sur des obligations inexistantes, et finalement beaucoup de craintes. Craintes concernant les possibilités d'exercice, craintes pour la pérennité de nos cabinets (secondaires notamment), et plus généralement craintes sur nos choix professionnels individuels. Je suis pleinement conscient que le manque d'informations disponibles est en grande partie responsable de ces méprises. C'est pourquoi nous allons désormais éditer un bulletin semestriel dont nous avons grand plaisir à vous adresser le premier numéro entre les mains. Nous vous communiquerons ainsi l'essentiel des informations concernant notre profession, au niveau régional comme au niveau national.

Depuis 18 mois, les Conseillers Ordinaux (Régionaux et Nationaux) œuvrent à la mise en place de notre institution. Pour nous, Pédiçures-Podologues comme vous et non juristes, gestionnaires ou bureaucrates, c'est une lourde tâche et une lourde responsabilité. Partis en mai 2006 avec beaucoup de bonne volonté et à peu près aucun moyen technique ou financier, nous avons commencé à nous réunir dès septembre 2006. A partir du premier trimestre 2007, nous avons eu des fonds du Conseil national pour nous permettre de nous installer et commencer à travailler efficacement.

Notre rôle consiste à relayer et appliquer en région les consignes du Conseil national. Et la première de ces consignes est le respect de la Loi Française. Cette Loi nous impose entre autres la collecte de nombreuses informations dont certaines peuvent vous paraître surprenantes, voire indiscrettes. Ce n'est en aucun cas par curiosité malsaine mais pour respecter cette Loi et vous donner des autorisations d'exercice en bonne et due forme que nous vous le demandons et continuerons à vous demander ces documents.

C'est aussi pour appliquer cette Loi, dont notre Code de Déontologie (publié au JO du 28 octobre 2007) fait désormais partie, que nous contrôlons le respect de règles établies pour tous et applicables à tout Pédiçure-Podologue exerçant sur le sol Français, comme il s'y engage par écrit lors de son inscription au tableau de l'Ordre. Certaines peuvent vous sembler contraignantes, et le sont probablement, mais toutes sont là afin d'assurer une égalité des chances et des droits entre tous les Pédiçures-Podologues que nous sommes. Pour assurer la qualité et la sécurité des soins pour nos patients ; et pour que chacun soit reconnu au mérite qui est le sien et non par son budget publicitaire, ses relations ou je ne sais quel artifice masquant souvent mal et jamais bien longtemps des lacunes professionnelles peu glorieuses (en connaissances, matériel ou hygiène)

Et c'est grâce à ce respect des règles et à la mise en conformité de nos locaux, matériel et modes de communication, etc... que nous pourrions être regardés comme une Profession de Santé à part entière, respectable et propre, par les autres Professions de Santé et l'ensemble des Institutions (avec lesquelles nous négocions déjà l'indispensable évolution de notre profession). C'est un passage obligatoire pour espérer évoluer vers une reconnaissance de notre valeur et de notre rôle dans la prévention et le traitement des pathologies que nous voyons régulièrement mais encore trop peu dans nos cabinets.

Enfin, nous sommes là, élus mais bénévoles, pour vous apporter les conseils, précisions et documents dont vous pourriez avoir besoin, que vous soyez installé depuis longtemps ou jeune diplômé, à la recherche d'un remplacement ou d'un assistant, ou que vous ayez un litige concernant votre activité professionnelle. Et s'il est évident que nous n'avons pas toutes les réponses à toutes vos questions, soyez certains que nous ferons toujours notre possible pour tenter de les obtenir, que ce soit au niveau du Conseil national sur lequel nous nous appuyons largement, ou bien au niveau des différentes institutions avec lesquelles nous avons à travailler (DRASS, Caisses d'Assurance Maladie, ...).

Pour vous, et avec vous, nous ferons du bon travail, efficace et dans le respect des autres et des règles. Bien confraternellement, et avec tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle année,

Le Président,  
Yves de Schotten

⇒ **Les Contrats**

Plusieurs litiges déjà ont été traités par notre C.R.O.P.P, concernant principalement des remplacements (frais de consommables, pourcentage de rétrocession, ...). Comme toujours en l'absence de contrat, il a été difficile d'arriver à un compromis, chacun ayant bien souvent une vision de l'affaire sensiblement différente, et réclamant des droits qui, n'ayant pas été spécifiés, sont rarement satisfaisables. Systématiquement, les deux parties se retrouvent « perdant perdant ». C'est pourquoi il est si important et maintenant obligatoire de préciser les droits et devoirs de chacun. Tel est l'objet des différents contrats dont voici les spécificités :

**Contrat de remplacement**

Etabli pour une durée déterminée (4 mois maximum, sauf dérogation du Conseil national sur avis motivé du Conseil régional), pendant l'absence du titulaire. Le montant des honoraires revient intégralement au titulaire, qui reversera mensuellement un pourcentage convenu. A l'issue du contrat, le remplaçant ne peut prétendre à aucun droit sur la patientèle. Il est tenu d'informer le titulaire de tous les soins et appareillages qu'il aura effectués. Il signe les feuilles de maladie du titulaire et barre le pavé d'identification à côté duquel il appose la mention « remplaçant ».

**Le contrat d'assistantat**

Un Pédicure-Podologue D.E (et en aucun cas un étudiant !) assiste le titulaire pour une durée déterminée : 18 mois maximum, renouvelable 1 fois. Les honoraires perçus reviennent intégralement au titulaire qui reversera mensuellement un pourcentage convenu. L'assistant ne peut prétendre à aucun droit sur la patientèle. Il signe les feuilles de maladie du titulaire et barre le pavé d'identification à côté duquel il appose la mention « assistant ».

**Le contrat de collaboration**

Régi par la loi n° 2005-822 du 2 août 2005, il peut être à durée déterminée ou indéterminée. Il y est défini une répartition des charges fixes, pouvant être fixée sous forme de pourcentage. Le collaborateur peut se constituer une clientèle personnelle. Il exerce en toute indépendance et signe ses propres feuilles de soins, obtenues auprès de la CPAM du département d'exercice du titulaire.

Rappelons que ces contrats doivent répondre aux exigences du Code de Déontologie de la profession, mais aussi et surtout qu'ils sont exigés par la loi Française et sont là pour protéger les deux parties.

Il existe des contrats types que nous tenons à votre disposition et auxquels vous pouvez apporter des modifications.

Chaque contrat écrit doit parvenir au C.R.O.P.P qui dispose d'un délai d'un mois pour formuler ses observations.

**Attention : le défaut de communication des contrats est une faute disciplinaire.**

**Tableau de l'Ordre**

⇒ **Inscriptions et radiations en 2007**

**Radiations**

*(pour cause de cessation d'activité)*

Chantal DELORME (58)  
Hélène KIEHL (58)  
Laure ANNEVILLE (89)  
Bernard CORBIER (58)  
Céline LELORD SEGUIN (71)  
Claire DELORME GUYON (71)

**Inscriptions**

Marie KESSLER (89)  
Anne-Sophie BOYAVAL (71)  
Aurélien NOYON (71)  
Angélique HARLINGUE (89)  
Suzy LEPOUTRE (21)  
Myriam MOTTEAU (21)  
Johana GODARD (89)

Vous trouverez ci-joint la liste (encore non-exhaustive) des Pédicures-Podologues inscrits en Bourgogne.

Rappelons que l'inscription au tableau de l'Ordre est totalement indispensable pour exercer la profession de Pédicures-Podologues sur le sol Français, et qu'un professionnel dûment Diplômé d'Etat mais non inscrit serait en situation d'exercice illégal de sa propre profession, et encourrerait des sanctions prévues par l'article L4323-4 du Code de la Santé publique, à savoir un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende.

⇒ **Composition du numéro d'ordre :**

Le numéro d'ordre est composé de 9 chiffres : un groupe de 4 chiffres et un groupe de 5 chiffres.

Les 2 premiers correspondent au numéro INSEE de la région (26 pour la Bourgogne). Les 2 chiffres suivants correspondent au numéro INSEE du département (21 pour la Côte-d'Or par exemple). Ils peuvent changer en cas de déménagement du cabinet dans un autre département.

Les 5 derniers chiffres forment le numéro attribué par l'Ordre qui vous suivra tout au long de votre carrière professionnelle.

**Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues Bourgogne**

9, avenue de la Résistance 89000 AUXERRE (derrière la gare SNCF)

Tél : 0386189295 Fax : 0386189287 e-mail :

[contact@bourgogne.cropp.fr](mailto:contact@bourgogne.cropp.fr)

Accueil : du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

## Agenda

### ⇨ Qu'ont fait votre C.R.O.PP et vos conseillers depuis leur élection :

- 18 Mai 2006 :** Election des Conseillers Régionaux par tous les Pédiatres-Podologues de Bourgogne (environ 50 % de votants)
- 20 Juin 2006 :** Election des Conseillers Nationaux de chaque inter-région par les Conseillers Régionaux titulaires de l'inter-région (Alsace-Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne). Ont été élus titulaires : Pierre Ichter et Philippe Laurent, suppléés par Gérard Thoreau et Claude Ostwalt
- Septembre 2006 :** 1<sup>ère</sup> réunion (un peu artisanale...) du C.R.O.P.P-Bourgogne !!!  
Election du Bureau et des commissions
- Novembre 2006 :** Le 17 novembre réunion des Présidents de région à Paris  
Elaboration du Règlement Intérieur National pour le Conseil national et, pour Conseils régionaux, du Règlement Intérieur des Régions
- Décembre 2006 :** Réflexion sur le projet du Code de Déontologie, propositions de modifications ou d'aménagement transmises au Conseil national et à la Commission Ethique et Déontologie  
Décision d'installer le siège du C.R.O.P.P à Auxerre au lieu de Dijon étant donné l'origine géographique des Conseillers Ordinaux  
Lancement des recherches d'un local pour notre siège

\*\*\*\*\*

- Janvier 2007 :** Fin de recherche et prise de possession de nos locaux  
Démarches administratives (bail, EDF, Télécom, assurances, ...)  
Lancement à l'A.N.P.E du recrutement d'une secrétaire
- Février 2007 :** Réception du matériel bureautique, aménagement des locaux  
Fin du recrutement et prise de fonctions de la secrétaire  
Réception et début du traitement des dossiers
- Mars 2007 :** Bilan de l'installation, bilan financier et perspectives budgétaires
- Avril 2007 :** Présentation de la charte graphique commune  
Mise en œuvre de nos formats de correspondance
- Mai 2007 :** Préparation de l'élection de la Chambre de 1<sup>ère</sup> Instance  
Précision de la conduite à tenir par rapport aux propositions des Pages Jaunes
- Juin 2007 :** Le 22 juin réunion des présidents de région à Paris et inauguration des locaux de l'O.N.P.P
- Juillet 2007 :** Election des membres de la Chambre de 1<sup>ère</sup> Instance  
Prise de contact avec les 2 présidents (titulaire et suppléant) nommés par le Conseil d'Etat  
Début d'une nouvelle action en justice contre un podo-orthésiste dijonnais et les Pages Jaunes
- Septembre 2007 :** Rapport financier de la trésorière et perspectives budgétaires permettant le passage de la secrétaire à plein temps  
Traitement d'un premier litige entre deux confrères sans aller jusqu'à la Commission de Conciliation
- Octobre 2007 :** Proposition d'un bulletin de correspondance semestriel  
Rencontre du président du Conseil avec le directeur de la D.R.A.S.S.
- Novembre 2007 :** Synthèse du projet de correspondance, projets de mise en page  
Création de la Commission « jeunes installés », avec pour projet principal l'émission d'un document destiné à aider les jeunes diplômés dans leurs démarches d'installation
- Décembre 2007 :** Bilan des actions menées (communication, juridiques et conciliations, évaluations, ...)  
Définition des axes prioritaires pour 2008  
Préparation de l'inauguration des locaux (budget, devis, organisation)

\*\*\*\*\*

- Janvier 2008 :** Inauguration de notre Conseil en présence de 30 personnes dont Madame le Docteur Vaillant et Madame le Docteur Perrot, Diabétologues du Réseau de Santé de Haute Côte-d'Or, M Biton : Président du Conseil Départemental des Masseurs-Kinésithérapeutes de l'Yonne et M Claude Vice Président du Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Bourgogne.  
Formation par le Conseil National de la Trésorière et de la secrétaire administrative au logiciel de comptabilité

## ⇨ Informations diverses:

### Code de Déontologie

Le Code de Déontologie est paru au Journal Officiel le 28 octobre 2007. Un exemplaire vous est parvenu récemment par courrier. Il vous est accordé 3 mois à dater de la parution pour, le cas échéant, vous mettre en conformité et avoir complété votre dossier.

### Plaques Professionnelles

Conformément au code de Déontologie, seul le D.E. de Pédicure-Podologue (sous la forme Pédicure, Podologue ou Pédicure-Podologue) peut paraître sur votre plaque professionnelle. (Art. 4322-74 du Code de Santé Publique), avec vos noms, prénoms, coordonnées et éventuellement horaires d'ouverture.

Les autres diplômes ne sont pas reconnus pour l'instant et ne doivent pas figurer sur les plaques. Le Conseil national et le Ministère de la Santé se réuniront ultérieurement pour déterminer lesquels seront validés.

### Ventes de produits et accessoires

La vente de produits est interdite en cabinet (Art. R.4322-45 du Code de Santé Publique). Elle concerne notamment les instruments (râpes, pinces, ...), les chaussures orthopédiques, les attèles hors-pied, et les produits cosmétiques et médicamenteux (crèmes de soins, huiles de massages, etc...)

### Publicité et annuaires

Toute forme de publicité est interdite par le Code de Déontologie, que ce soit sur le cabinet lui-même ou sur d'autres supports (panneaux, journaux, radio, annuaires, etc...). De plus, (Art. R.4322-72 du Code de Santé Publique) toute insertion payante dans un annuaire est considérée comme une publicité, et, à ce titre, interdite. Toutefois des dérogations peuvent être accordées par le Conseil national de l'ordre : elles doivent être demandées par écrit au C.R.O.P.P (qui les transmettra pour accord au Conseil national sur avis motivé...), notamment pour paraître dans les Pages Jaunes de façon payante en cas de contrat avec un autre opérateur téléphonique que France Télécom. Rappelons qu'un contrat professionnel entre un Pédicure-Podologue et France télécom donne automatiquement droit à la parution gratuite dans les Pages Jaunes à la rubrique Pédicures-Podologues, seule catégorie admise (sont donc exclues les autres catégories type « semelles orthopédiques », « orthopédie », etc...). Le Pédicure-Podologue est autorisé à faire apparaître (Art. R 4322-72 du Code de Santé Publique) son nom, ses prénoms, son adresse professionnelle et les numéros de téléphone et télécopie professionnels sans modification de forme, de taille ou de couleur de la police de caractère et du fond.

### Elections 2008

Les premières élections ont été organisées par la D.R.A.S.S le 18 mai 2006. Les suivantes le seront par le Conseil national et régional. Les prochaines élections sont prévues pour le 16 mai 2008 (1/3 des membres est renouvelable dans les 2 ans). Vous êtes cordialement invités à vous présenter en adressant votre lettre de candidature manuscrite et signée par courrier recommandé avec accusé de réception au C.R.O.P.P Bourgogne au minimum 2 mois avant la date des élections. Plus de détails sont disponibles à notre Conseil, et nous vous enverrons un document spécifique courant Mars 2008 sur ce sujet. Les membres sortants sont :

Les titulaires Marie-Bernard Marin Angèle Coté

Les suppléants : Sylvie Mercusot et 1 poste vacant (occupé avant par Diane Olivotto, démissionnaire en 2007)

### Conciliation

Angèle Coté, Georges Lesourd et Yves de Schotten composent la Commission de Conciliation. Celle-ci se réunit en cas de litige après dépôt de plainte d'une des deux parties. Elle a pour but d'arriver à un accord « amiable » pour éviter de porter le conflit devant la Chambre Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance, présidée par un magistrat.

## ⇨ Finances :

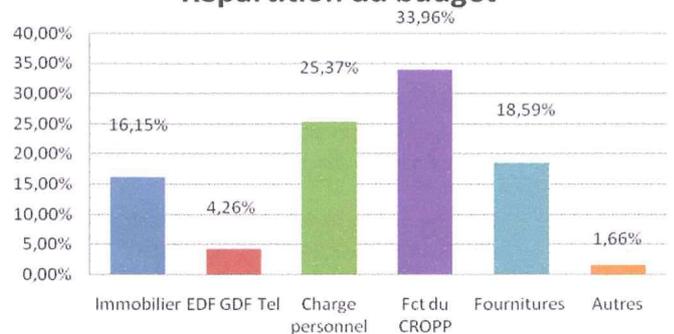
### Budget Alloué par l'ONPP :

- un montant Fixe Trimestriel de 13.771,19 €
- une quotité annuelle correspondant à :
  - \* 20 € par cotisation pleine perçue
  - \* 12,50 € par demi-cotisation perçue

### Dépenses par poste en 2008

- Immobilier :	6340,50 €
- Electricité, Gaz, Eau, Tel :	1673,92 €
- Charges de Personnel :	9956,30 €
- Fonctionnement du CROPP :	13.327,73 €
- Fournitures :	7297,62 €
- Divers :	653 €

### Répartition du budget



Liste des Pédiçures-Podologues en Bourgogne

Mme AUBERT	Armelle	21000	Mme CUENOT	Monique	21000
Mr AIUVALASIT	Claude	71300	Mr DE SCHOTTEN	Yves	89520
Mme AIUVALASIT	Michèle	71300	Mme DEIMERLY-MARTIN	Monique	58640
Mr ALLAIS	Frederic	71290	Mme DEMAY	Pascale	58000
Mme ARRIVAULT	Anne	58500	Mr DENEUX	Florent	58110
Mme ASSAILLY	Marie-Lise	71150	Mme DERAY-COURTOIS	Céline	71240
Mme ASTRUC-LAVIALLE	Danielle	89100	Mme DESESSARTS	Myriam	89250
Mme AUBERTOT	Sigrid	21000	Mr DESSAUX	Wilfried	89100
Mme AUBRY-SAILLEY	Ida	21121	Mme DUCOURTIAL	Catherine	58400
Mr AUCUIT	Gérald	71000	Mme DUMIELLE	Claire	89000
Mme AULARD	Catherine	58300	Mr DUMIELLE	Claude	89000
Mme BARBOUX	Nathalie	58800	Mr DUMIELLE	Franck	89000
Mr BARONNET	Alain	58400	Mr ERNOT	Flavien	89800
Mr BASIER	Gilles	21200	Mme ERNOT-GRIDEL	Camille	89700
Mme BAUDOT	Martine	21200	Mme EUZEN	Dominique	21000
Mr BEAUVAIS	Sébastien	71100	Mme EVRARD	Marie-Anne	71800
Mme BERGERON	Frédérique	71000	Mr FAVRE-FELIX	Pierre-Emmanuel	21000
Mme BERNARD	Brigitte	21690	Mme FELMANN	Christine	21130
Mme BERNARD	Anne	21380	Melle FERTEL	Elodie	89100
Mme BERTRAND-RAGOT	Geneviève	58000	Mr FIX	Pascal	71400
Mme BOESSE	Capucine	71300	Mr FLETY	Philippe	58290
Melle BOLUSSET	Perrine	89600	Mme FORQUES-ISSART	Muriel	71600
Mr BONIN	Thierry	21000	Mr FOURE	Pierre	89300
Mr BORDES	Pierre	21000	Mme FOUSSIER	Dominique	21490
Mme BOUCHARD	Valérie	71440	Mme FRESNE	Cécile	89440
Mr BOUCHOT	Jacques	71400	Mme FRESNE	Isabelle	89200
Mme BOUCLET-ROLLET	Yannick	21000	Mr GABA	Franck	58000
Mme BOUGHRARA-OLIVOTTO	Diane-Aline	89000	Mme GANDREY	Céline	89400
Mr BOULANDET	François	58000	Mme GAUTHERON	Françoise	71100
Mr BOURGEOIS	Franck	89380	Mme GENDRE	Geneviève	21000
Mme BOURRE	Armelle	21800	Mme GEORGET	Claude-Noëlle	21400
Mme BOURY	Maryse	89140	Mme GERARD	Sabine	89600
Melle BOYAVAL	Anne-Sophie	71380	Mr GERBAUD	Hervé	71850
Mr BRANCHE	Nicolas	71700	Mme GIRARDOT	Dominique	89000
Mme BROCHANT	Brigitte	21500	Mr GIRAUD	Bernard	71000
Mme BRUCHON	Catherine	71300	Melle GODARD	Johana	89660
Mr BRUNET	Nicolas	71100	Mr GONCALVES	Olivier	89100
Melle BULOT	Aurélie	58000	Mr GOTTFRIED	Laurent	21000
Mme CAPRON	Marie-Françoise	71100	Mr GOUJON	Jean-Arnaud	71000
Mme CARDOT-JACOB	Françoise	58190	Mme GOURDIN	Annie	21800
Mr CARTAL	Jérôme	71600	Mr GOURVIL	Corentin	89100
Mr CHABRAT	Rémi	21000	Mme GREGOIRE	Brigitte	89100
Mme CHAMBON	Patricia	71110	Mme GRIESZEMER	Laure	58600
Mme CHARCOSSET	Isabelle	21700	Mme GUEGUEN	Joëlle	71170
Mr CHARDON	Julien	21000	Mme GUYOT	Corinne	21400
Mme CHARLES	Nicole	71160	Mr HAIE	Franck	89100
Mr CHARTIER	Pierre-Emmanuel	71140	Mme HAMET	Françoise	21000
Mr CHENUT	Pascal	21000	Melle HARLINGUE	Angèlique	89330
Mme CHEVANNE-NESTEL	Laetitia	71150	Mme HARSCOET	Isabelle	89700
Mme CHEVILLARD	Elisabeth	89600	Mme HENRY	Sylvie	89000
Mr CHOTEAU	Damien	58140	Mr HERVE	Jean-François	21140
Mme COLAS	Anita	89500	Mr HINZELIN	Laurent	89000
Melle COTE	Angèle	89000	Mme HOMAND	Noele	21000
Mme COUSIN	Francine	21200	Mr HOMAND	Pierre	21000
Mr CUENOT	Georges	21000	Mme HOOGHE	Cécile	89160
Mme JAILLET	Cécile	71500	Mr NESTEL	Xavier	71300

Liste des Pédiçures-Podologues en Bourgogne

Mme JUPILLE	Fabienne	21300	Mme NICOLAS	Brigitte	21000
Melle KESSLER	Marie	89400	Mme NIEL	Elisabeth	89190
Mr LAFEUILLADE	Jean-Loup	58210	Mr NOGUER	Jaime	89210
Mr LAGHOUITI	Mohamed	71200	Mr NORDMANN	David	71210
Mr LAMBERT	Antoine	21000	Melle NOYON	Aurélie	71400
Mme LAMBERT	Evelyne	21000	Mr OLLIVIER	Gérard	89000
Mr LAMBERT	Maxime	21000	Mme PABIOU-GERARDIN	Marie-Andrée	71200
Mme LAMOTTE	Sabine	58140	Mr PARRIN	Jean-Philippe	89300
Mr LANG	Thibaut	89400	Mme PARRIN-GONZALEZ	Marie-Agnes	89300
Mr LANOUE	Damien	58320	Mme PAURELLE-GALLAS	Michèle	21000
Mme LANSARD- SAINT- GILLES	Sandra	21000	Mme PERNET	Dominique	89190
Mr LANTHIEZ	Pascal	58000	Mme PEROZ	Sandrine	89130
Mr LARREY	Guy	89000	Mr PERRAUX	Franck	89500
Mme LATAPIE	Laurence	89330	Mme RATEAU	Valérie	58120
Mr LATAPIE	Séverin	89110	Mr REDOUTEY	Franck	71680
Mme LEBLOIS	Anne-Sophie	89370	Mme REGARD	Florence	71400
Mr LEBEAULT	Jean-Philippe	71000	Mme REGNAULT	Marie-Pierre	89000
Mme LECHERF	Blandine	21000	Melle RENIEZ	Clémentine	71100
Mme LECORCHE	Anne	21200	Mme ROBERT	Annie	89200
Mr LEFEBVRE	Alain	71100	Mme RODARIE	Mireille	71100
Mr LEFRANC	Fabien	21000	Mr ROMAIN	Nicolas	58000
Mme LEFRANC	Valérie	21000	Mr ROSSIGNOL	Patrick	71200
Mme LEMOINE-LEFORT	Sylvie	58320	Mr ROUELLE	Jean-Yves	21000
Mme LE MOUEL	Christelle	21200	Mr ROY	Stéphane	21160
Melle LEPOUTRE	Suzy	21000	Melle SADOWSKI	Noémie	21110
Mr LESOURD	Georges	89000	Mme SALIN	Marie-Pierre	21850
Mme LESUEUR-BORNOT	Véronique	21000	Mr SCOTTE	Anthony	21130
Mme LEVEILLE	Catherine	71390	Mme SEIGNEZ	Laure	71500
Mr LEVI-CHEBAT	Cyril	21000	Mme SEMET	Dominique	71600
Mme LEWICKI	Françoise	71300	Mme SENDEL	Florence	71100
Mme LLEU	Claudine	71700	Mr SENDEL	Christophe	71380
Mr LORENZATTI	Guy	89100	Mme SOUPAULT	Estelle	89120
Mr LORENZATTI	Jérôme	89100	Mr SOUPAULT	Ludovic	89130
Mme LOUIS	Lucie	89300	Mme STEVENS	Florence	71100
Mr LOUIS	Jean-Pierre	89300	Melle STORDEUR	Caroline	71600
Mr LUTINIER	Gilles	21000	Melle TACHY	Aurélie	89100
Mme MAGNIN	Elisabeth	71000	Mr TELMAR	Julien	71450
Mme MAIRET	Christelle	21600	Mr TEMPLIER	Jérôme	71300
Mr MARCHANDIAU	Philippe	71000	Melle TERESZKIEWIEZ	Florie	89500
Mme MARCINIAK	Alexandra	58300	Mme THOUVENOT	Carole	21000
Mr MARCINIAK	Jérôme	58160	Mme VADOT	Angélique	71100
Mme MARIN	Marie-Bernard	21140	Mme VANDEPUTTE	Anne-Marie	58200
Mme MAROIS	Catherine	89100	Mme VERMEERE-MERLEN	Isabelle	21000
Mr MARY	Alexis	58200	Mme VOILLOT	Géraldine	71400
Mr MATHIEU	Benôit	21000	Mr VU CAO HOANG	Marcel	71100
Mme MAURIANGE	Annick	89200			
Mme MERCUSOT	Sylvie	21000			
Mme MERLANT	Odile	58170			
Mr MICHEAU	Bertrand	21120			
Mme MILLE	Isabelle	21800			
Mr MOISSON	Jean-Claude	71800			
Mr MOLET	Guénaël	21000			
Mr MOREAU	Olivier	21000			
Melle MOTTEAU	Myriam	21210			